

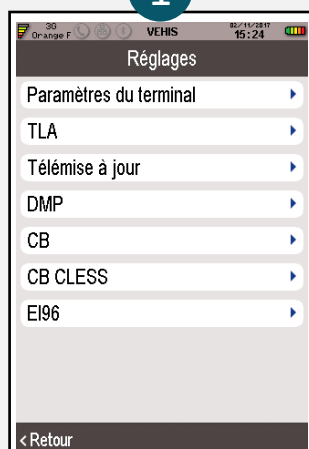


**TLA  
3.30**

## Modification de l'acte VAC

Dans le cadre de l'application de la FR214 pour la vaccination du COVID-19 – Modification de l'acte VAC

1



À partir de l'écran d'accueil, appuyez sur « Réglages », puis sur « TLA ».

2



Appuyez sur « Actes réglementaires ».

3



Sélectionnez l'acte à modifier soit via la liste (avec l'ascenseur) soit en appuyant sur la zone de saisie (avec loupe). Renseignez l'acte à l'aide du clavier puis appuyez sur la ligne de l'acte (ici ACT\*).

4



Modifiez tous les éléments nécessaires de l'acte (VAC) puis appuyez sur « Valider ». Vous pouvez dès à présent facturer l'acte.

**Vous pouvez retrouver les guides de facturation de ces nouvelles consultations auprès de votre conseiller informatique CPAM.**

- ❏ La manipulation de modification de l'acte n'est pas nécessaire pour les TLA en version 4.10.
- ❏ Les modifications concernant les actes et les tarifs associés sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Ces modifications doivent être conformes à la réglementation et aux exigences de l'Assurance Maladie. En cas de non-respect de la réglementation, l'utilisateur s'expose à un rejet de ses FSE.
- ❏ La FR214 prévoit l'utilisation de l'acte VAC déjà présent dans les versions TLA 3.3x. La modification de cet acte est nécessaire pour appliquer cette FR214.